



Demande de Carte Nationale d'Identité

Exclusivement sur RDV : 03.86.74.82.28
msapbleneau@orange.fr



Maison
de services
au public

Pièces à fournir



FOURNIR LES ORIGINAUX DE PIÈCES

Aucune demande avec des photocopies de pièces justificatives ne sera traitée

- 1 photo d'identité **en couleur**, de moins de 6 mois aux normes ISO/IEC 19794-5:2005, (photomaton ou photographe).  **Ne pas découper la photo**
- Votre carte d'identité actuelle qui vous sera restituée à la fin du recueil
- Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois en cas de 1^{ère} demande ou de carte nationale d'identité périmée depuis plus de 2 ans
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur de moins de 6 mois (quittance de loyer non manuscrite, facture d'électricité, facture d'eau, facture de téléphone fixe...)
- Le livret de famille pour les enfants et pour les femmes mariées, veuves ou divorcées.
- Nom et prénom de vos parents ainsi que leur date et lieu de naissance

En cas de perte ou de vol de la CNI :

- Déclaration de perte (faite sur internet ou en mairie) ou de vol (faite en gendarmerie)
- Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins 3 mois
- Document officiel avec photo, même périmé (passeport, permis de conduire, carte vitale...) et/ou copie de la CNI perdue/volée.
- 1 timbre fiscal de **25 €**, à acheter en bureau de presse ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

Cas particuliers :

- Pour une personne majeure domiciliée chez ses parents ou chez un tiers :
 - Justificatif de domicile des parents ou de l'hébergeant,
 - Carte Nationale d'identité du/des parents ou de l'hébergeant
 - Attestation sur l'honneur de la personne qui héberge le demandeur.

Tournez SVP



- Pour les enfants mineurs (leur présence lors du recueil est obligatoire) :
 - Carte Nationale d'identité du ou des parents
 - Jugement confiant la garde du ou des enfants en cas de divorce ou de séparation des parents



A partir de 12 ans, la prise d'empreintes et la signature de la carte nationale d'identité par son titulaire sont obligatoires.

- Pour les CNI concernées par le décret relatif à la durée de validité qui est étendue de 10 à 15 ans (demandeur n'ayant pas de passeport)
 - Titre de transport ou de réservation (avion, train...), devis ou attestation d'une agence de voyage, d'une association, justificatif de réservation d'hébergement, attestation employeur pour les voyages professionnels.

Dorénavant, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>, en voici le fonctionnement :

→ Accéder à mon espace

→ Se connecter via FranceConnect si vous avez déjà un compte AMELI ou des impôts ou créer un compte ANTS à l'aide de votre adresse mail

→ Rubrique « mon espace identité »

→ « Réaliser une pré-demande passeport/CNI personne majeure » ou mineure.

Ce service vous permet de compléter le formulaire de demande de carte nationale d'identité directement sur le site internet et d'y acheter avec votre carte bleue votre timbre électronique en cas de perte ou de vol de votre CNI.

Pensez à imprimer le document afin d'instruire plus rapidement votre dossier en mairie sinon n'oubliez pas de récupérer le code de pré-demande en fin de procédure et de le transmettre à l'agent instructeur qui procèdera au recueil de vos informations lors de votre rendez-vous.

A savoir

La durée de recueil de vos informations est d'environ 15 minutes par dossier.

Lorsque votre carte d'identité est réceptionnée en mairie, vous serez destinataire d'un SMS sur votre téléphone portable, à sa réception, pensez à nous contacter afin de fixer un rendez-vous pour la remise de votre nouvelle carte.

⚠ Votre ancienne carte nationale d'identité devra obligatoirement être restituée lors de la remise de votre nouvelle carte.

